



Vernouillet, le 07/01/2025

Procès-verbal du Comité Syndical Du vendredi 13 décembre 2024

Présents

Laurent BAIVEL, Président
Michel DEBJAY, vice-président
Fabien AUFRECHTER, délégué titulaire
Anthony HERRY, délégué titulaire
Patrick SAGET, délégué suppléant

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Le procès-verbal du Comité Syndical du 08 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE - RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT – ARTICLES L.2122-23 DU CGCT

Rapporteur : M. BAIVEL

Le Comité Syndical prend connaissance des décisions du Président.

3. CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Rapporteur : M. BAIVEL

A l'unanimité le Comité Syndical vote pour la création d'un emploi non permanent au sein du SIVUCOP.

4. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR LE CSU

Rapporteur : M. BAIVEL

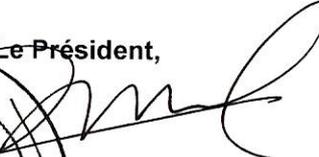
A l'unanimité le Comité Syndical vote pour la signature de la Convention de mise à disposition du personnel pour le CSU.

5. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SIVUCOP

Rapporteur : M. BAIVEL

A l'unanimité le Comité Syndical autorise d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement en 2025 avant le vote du budget primitif du SIVUCOP.

La séance est levée à 20H00.

Le Président,

Laurent BAIVEL



Signé le : 07/01/2025

Publié le : 08/01/2025